

**COMPTE RENDU**  
**Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000 et du PAEC**  
**« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393**  
**« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037**  
**du 15/02/2023**

**Présents :**

ARNAL Aurélie	Elue à la commune de Cournonterral,
BACCOU Laurent	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
BARIL Dominique	Elu à la commune de Murviel-les-Montpellier,
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de St Paul et Valmalle,
BOUYSSOU Valérie	Elue à la commune de Montarnaud,
BUCHET Elise	Centre National de la Propriété Forestière,
CABLAT David	Président du comité de pilotage des sites du Causse de la Moure et d'Aumelas, Maire de Vendémian,
CHOUPIN Méline	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
CREBASSA Jason	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
DEMESSAZ François	Chambre d'agriculture de l'Hérault,
DE RAMINI Yohan	Elu à la commune de Montarnaud,
GACHON Anne	Elue à la commune de Cournonterral, déléguée 3M,
GITENET Pierre	EDF renouvelables,
GRAS Thierry	Fransylva (syndicat de propriétaires forestiers)
LASSALVY Nicolas	Elu à la commune de St Paul et Valmalle,
LEANDRI Savéria	DDTM,
MAESTRI Bruno	UNICEM,
MARCHAL Thomas	LPO Occitanie,
PEGATOQUET Emilien	Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,
PETIT Lisa	CPIE Bassin de Thau,
PONS Pauline	Fédération Départementale des Chasseurs,
PREUD'HOMMES Laurence	Demain la Terre !,
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
SALLES Emilie	Montpellier Méditerranée Métropole,
SAUZEAU Olivier	Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
TURPIN Louise	Conservatoire Botanique National Méditerranéen,

**Excusés :**

BOTTOLIER-CURTET Marion	Ecologistes de l'Euzière,
CHAMPONNOIS Lydie	CAUE de l'Hérault,
DE MONTREDON Philippe	Sète Agglopôle Méditerranée,
FAVIER BARON Annie	CPIE Bassin de Thau,
LAFFONT Jacques	INAO,
LAMANDE Nathalie	DREAL,
LE BRUN Tanguy	Fédération Départementale des Chasseurs,
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
MOUTOUH Hugues	Préfet de l'Hérault,
NEIL Véronique	Vice-Présidente Environnement, CCVH
MOUTOUH Hugues	Préfet de l'Hérault,
PFLEGER Camille	SMBT,
TOUZARD Isabelle	Maire de Murviel les Montpellier,
VIDAL Michel	DSDEN34,
WILMART Antonin	GCLR,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

### Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Actualités nationales
- Bilan 2022 et perspectives 2023.

Jean-Pierre Bertolini, en tant que maire de St Paul et Valmalle, se réjouit d'accueillir le comité de pilotage dans sa commune, particulièrement concernée géographiquement par Natura 2000.

David Cablat accueille à son tour les membres du comité de pilotage, qui réunit ce jour collectivités, associations, administration, ...

Après présentation des éléments sur le financement de l'animation Natura 2000 versée à la structure animatrice, le sujet de la **dotation biodiversité**, versée en direct aux communes à travers la Dotation Globale de Fonctionnement, est abordé.

En 2022, trois nouvelles communes sont bénéficiaires (en plus des communes d'**Aumelas**, **Saint-Paul-et-Valmalle** et **Villeveyrac** déjà bénéficiaires depuis 2019) : **Montbazin**, **Cournonterral** et **Saint-Pargoire**.

Cumulée, cette dotation atteint 138 000 € sur les sites d'Aumelas (*pour mémoire le budget annuel pour l'animation des sites est de l'ordre de 50 000€*).

Bien que rien ne les y oblige, les communes qui perçoivent cette dotation sont incitées à utiliser ses fonds pour des actions en faveur de la biodiversité. Un courrier du président du site Natura 2000 leur a été adressé en ce sens, en 2022.

Pour 2023, il est proposé d'adresser sans tarder un courrier aux communes bénéficiaires (les validations des budgets communaux sont imminentes) pour :

- indiquer le montant de cette dotation
- faire des propositions d'actions concrètes
- inciter les communes à faire remonter les actions qu'elles ont/vont valoriser
- proposer aux communes de présenter leurs actions lors du prochain COPIL Natura 2000.

Valérie Bouyssou fait remarquer que Montarnaud n'est malheureusement pas concernée par cette dotation, mais indique que cela n'empêche pas la commune de se mobiliser sur des actions en faveur de la biodiversité. Elle souhaiterait une solidarité territoriale.

Alain Ravayrol questionne la pertinence du calcul du montant de cette dotation : les enjeux les plus forts et les besoins d'actions ne sont pas nécessairement liés au nombre d'habitants, mais plus aux habitats/espèces/surfaces concernées.

A l'évocation du transfert des missions Natura 2000 vers la Région, le sujet de l'**évaluation des incidences** est abordé. Celle-ci restera du ressort des missions régaliennes de l'Etat.

L'essentiel des projets soumis à évaluation des incidences relève de l'organisation des manifestations sportives. A ce sujet, l'Etat a mis en place une **plateforme web** pour centraliser les déclarations des **manifestations sportives**. Méлина Choupin indique que cette plateforme pose problème à double-titre :

- sur la forme : les animateurs Natura 2000 n'ont pas accès à cette plateforme. Comment remplir leur rôle d'accompagnement ?
- sur le fond : grâce à des copies d'écran (par les organisateurs et par la DDTM), il est pointé que le contenu de l'évaluation des incidences a franchi un nouveau pas vers la simplification.

Alain Ravayrol souligne que les activités de pleine nature constituent un enjeu croissant en matière de protection de la biodiversité : il souligne que cette simplification administrative va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire et suggère de faire remonter le sujet, notamment par la voie associative.

Savéria Léandri indique qu'une demande d'accès par les animateurs Natura 2000 a déjà été transmise aux services de la Préfecture.

Les travaux sur la **mare temporaire du Méjanel**, à Saint-Paul-et-Valmalle, sont présentés. A défaut de financement par un contrat Natura 2000, le CEN a mobilisé des fonds de la Région Occitanie. Les peupliers qui risquaient de conduire au comblement de la mare ont été retirés. Des barrières ont été installées pour empêcher le passage de véhicules motorisés. Un panneau d'interprétation a été posé.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont évoquées. Les agriculteurs volontaires peuvent s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité (ex : modification du chargement ou de la période de pâture des parcelles pour un éleveur). En s'engageant sur 5 ans, l'agriculteur est rémunéré annuellement via les aides PAC.

Pour que les agriculteurs puissent bénéficier de ce dispositif, il faut qu'une structure ait déposé un « PAEC » (Programme Agro-Environnemental et Climatique), dans le cadre d'un Appel à Projets, pour argumenter de la nécessité de faire bénéficier les agriculteurs de telles aides.

Un dossier PAEC a été déposé par la CCVH en septembre 2022, pour l'ensemble des 3 sites Natura 2000 gérés (Gorges de l'Hérault et sites du Causse d'Aumelas). François Demessaz souligne la difficulté pour répondre à ce type d'appel à projet.

Un budget de 600 000 € a été demandé pour financer les mesures, exclusivement pastorales (plan de gestion pastoral, travaux d'ouverture ou de maintien de l'ouverture, mares).

L'Etat a octroyé 50 % du budget demandé, soit 300 000€. Au sein des périmètres Natura 2000 du causse d'Aumelas, trois éleveurs devraient s'engager ce printemps.

Après présentation des **chartes de bonnes pratiques** signée (highline), les chartes en projet sont abordées : charte spéléo et charte toiture pour le faucon crécerellette). Alain Ravayrol suggère de mobiliser aussi les sites du Salagou pour rejoindre la mobilisation inter-sites Natura 2000 relative à la spéléologie.

Le **programme d'animations 2022** (externalisé) est présenté, ainsi que les outils de communication, en particulier le **cahier de découverte à destination des enfants**. Celui-ci est en cours de diffusion.

Les actions relatives à la **veille environnementale** sont abordées : projets d'énergie renouvelables, contribution aux documents d'urbanisme, manifestations sportives, ...

Le plan de gestion de la Moure est évoqué. Mené conjointement par la CCVH, Montpellier Méditerranée Métropole et Sète Agglopôle Méditerranée, ce projet se concentre sur deux enjeux principaux complémentaires à Natura 2000 : le redéploiement du pastoralisme et la gestion des accès et de la fréquentation.

Une importante rave-party a eu lieu sur le causse d'Aumelas (Chapelle du Cardonnet) ; un dépôt de plainte est en cours.

Un focus est fait sur l'**incendie des 26 et 27 juillet 2022**, qui a parcouru près de 1000 ha, dont 230 dans les sites Natura 2000.

Les actions réalisées au titre de Natura 2000 sont présentées : dépôt de plainte, évaluation à court terme de l'impact, échanges avec les partenaires sur le suivi et les suites de gestion à donner.

Des contacts ont été engagés avec l'ONF et le CRPF, au sujet de l'exploitation des parcelles plantées boisées, qui démarre cet hiver.

La Fédération Départementale des Chasseurs porte un projet transversal d'actions post-incendie (confirmation de financement en attente), incluant suivis d'espèces et petits aménagements (cynégétiques mais pas uniquement), auquel la CCVH sera associée.

Au titre de Natura 2000, il serait intéressant de suivre les populations de busards cendrés dans le secteur ainsi que le possible retour du bruant ortolan. Aucun budget n'a été prévu pour cela ; les possibilités de faire ce suivi en régie seront étudiées.

Le redéploiement du pastoralisme est évoqué. Emilien Pégatoquet confirme l'intérêt d'un point de vue écologique, de maintenir certaines zones ré-ouvertes par le pâturage.

Une discussion s'engage sur le code forestier, dont un article interdit le pâturage pendant 10 ans après un incendie. Elise Buchet précise que cela concerne les parcelles dans un état boisé. Il n'existe pas de carte de référence pour définir ce qui est boisé ; c'est à l'appréciation de la DDTM, au cas par cas. Il est convenu de se rapprocher de la DDTM et d'affiner les secteurs d'intérêt, pour connaître les éventuelles démarches administratives à accomplir (demande de dérogation).

Jason Crebassa présente les **suivis réalisés au sein du site** : chauves-souris, busards cendrés, bruant ortolan.

Au sujet de l'étude conduite en 2022 sur le bruant, Alain Ravayrol explique que beaucoup d'espèces de passereaux sont en déclin. Concernant le bruant, un suivi des sites Natura 2000 alentours fait ressortir que les populations qui déclinent le moins sont celles situées dans les espaces viticoles. Il n'y a pas d'explication évidente à ce constat. Sur la cause d'Aumelas, les habitats sont en bon état et favorables à l'espèce : ce n'est donc clairement pas la qualité des habitats qui pose question. Pour étudier la question démographique, il faudrait un protocole et des moyens assez conséquents, qui dépassent ceux de Natura 2000.

L'espèce étant migratrice, Thomas Marchal soulève l'hypothèse aussi de problématiques liées au site d'hivernage ou à la migration. Alain Ravayrol ajoute qu'une étude récente sur l'hivernage semble écarter cette explication.

David CABLAT clôt ce comité de pilotage en remerciant les services de la CCVH et les participants qu'il invite à poursuivre les échanges en partageant le verre de l'amitié.

Le Président du COPIL  
David CABLAT

